



**Les organismes communautaires spécialisés en employabilité :
une richesse pour le Québec d'aujourd'hui**

Mémoire

Déposé dans le cadre de la consultation en vue d'un nouveau Plan d'action gouvernemental
en action communautaire

Présenté par le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)

Décembre 2019



L'emploi, on y travaille

Le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre

Le RSSMO regroupe **46 organismes présents dans 14 régions du Québec et établis dans 92 points de services**. Ils viennent en aide à plus de **25 000 personnes par année**. Depuis quatre décennies, leur mission première est le développement de l'employabilité visant **l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi de personnes ayant des difficultés particulières d'insertion socioéconomique**. Ils travaillent en partenariat avec les différents paliers de gouvernement et les partenaires du milieu pour offrir à la population des programmes et mesures personnalisés et adaptés à chaque individu.

Ils innovent constamment afin d'utiliser les meilleures pratiques et ainsi tirer le plein potentiel du capital humain que représente chaque individu. L'éthique, l'efficacité et la qualité des services sont au centre de leur démarche. D'ailleurs, pour devenir membre du RSSMO, un organisme doit obtenir **une accréditation** basée sur une analyse rigoureuse des services offerts et des méthodes d'intervention utilisées. L'efficacité des membres du RSSMO se traduit par un taux élevé de résultats positifs obtenus par leurs clients à chaque étape de leur parcours personnalisé vers une intégration socioéconomique.

Les membres du RSSMO utilisent une approche d'intervention **spécialisée, globale et individualisée** avec les personnes rencontrées. Leur intervention est **spécialisée** parce qu'elle repose sur une connaissance approfondie des obstacles particuliers auxquels font face ces personnes, de diverses ressources du milieu offrant des services adaptés à leurs besoins et des étapes à franchir pour que leurs parcours soient couronnés de succès. Leur approche est **globale** parce qu'elle tient compte des problématiques vécues par chaque personne sur les plans personnel, familial, culturel, financier et professionnel. Leur intervention est **individualisée** parce qu'elle est adaptée d'une personne à l'autre. Ainsi, le plan d'action, le type de services offerts, les stratégies d'intervention et le nombre de rencontres sont établis en fonction des besoins de chaque personne.

Une partie de leur succès réside dans les **liens étroits qu'ils ont développés avec des entreprises**. En effet, depuis plusieurs années, le RSSMO agit comme promoteur collectif de projets visant à permettre aux entreprises de combler leur besoin en main-d'œuvre tout en permettant aux personnes aux prises avec des difficultés particulières d'intégrer le marché du travail et de se maintenir en emploi. Le **personnel** des groupes membres accrédités du RSSMO est **qualifié**. Les conseillers en emploi, les conseillers en orientation, les conseillers en développement de carrière doivent avoir suivi des formations universitaires reconnues.

Mission

Par ses interventions, tant auprès des pouvoirs publics que des organisations du secteur de l'emploi, le RSSMO favorise le développement et la reconnaissance de l'expertise de ses membres accrédités, et ce, dans un esprit de concertation avec les différents interlocuteurs concernés par l'employabilité. Plus particulièrement, le RSSMO promeut une autonomie de gestion et un financement adéquat pour ses membres, afin d'assurer aux citoyennes et citoyens l'accessibilité à des services spécialisés de main-d'œuvre de qualité.

Vision

Être des acteurs incontournables du secteur de l'employabilité et du développement socio-économique.

Valeurs

Professionnalisme & expertise

Leadership

Transparence & intégrité

Respect

Sommaire des recommandations

Recommandation #1

Permettre aux organismes de bonifier les conditions de travail des milliers de travailleuses et travailleurs afin de maintenir l'expertise acquise et construite au cours des 40 dernières années.

Recommandation #2

Assurer une reconnaissance des organismes communautaires en employabilité et de leur expertise pour répondre aux besoins de toutes personnes chercheuses d'emplois tout en respectant leur autonomie de gestion et d'intervention.

Recommandation #3

Assurer un financement stable, récurrent et une indexation annuelle afin de permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission et de préserver une offre de services de qualité.

Recommandation #4

Définir un mécanisme de financement des regroupements d'organismes en employabilité.

Recommandation #5

Renforcer un partenariat entre le MTESS et les organismes communautaires en employabilité qui valorise une équité de traitement et préserve l'expertise des organismes et la réalisation de leur mission.

Recommandation #6

Simplifier les procédures de la reddition de comptes des organismes en employabilité dans le but de les rendre plus efficaces et mieux reconnaître l'ensemble des impacts positifs, quantitatifs et qualitatifs, de l'intervention des organismes auprès des populations.

Recommandation #7

Élargir à un plus grand nombre d'organismes la possibilité de signer des ententes de services triennales.

Recommandation #8

Exempter les organismes en employabilité du mécanisme d'appels d'offres dans l'octroi de contrats publics afin de favoriser le maintien de l'expertise auprès des populations vulnérables et favoriser l'innovation et l'adaptation de leur offre de services.

Recommandation #9

Contribuer davantage aux efforts de recrutement des participants, notamment en assurant une promotion à grande échelle des services offerts par les organismes communautaires en employabilité.

Avant-propos

Au printemps 2019, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a fait parvenir aux acteurs du secteur de l'action communautaire un cahier de consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire.

Le RSSMO salue l'exercice de consultation en cours qui vise à mieux reconnaître l'apport des organismes communautaires québécois par un futur plan d'action. En effet, dans son cahier de consultation, le gouvernement rappelle le rôle important de la Politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale :

« Par cette Politique, le gouvernement prend acte de l'apport social et économique important de milliers d'organismes communautaires enracinés sur son territoire. Il reconnaît l'engagement et la contribution de leurs nombreuses personnes salariées et bénévoles au mieux-être de la collectivité. Il s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens de préserver et de valoriser le dynamisme du milieu » (Gouvernement du Québec, 2019, p.6).

La rareté de main-d'œuvre

Personne n'est sans savoir au Québec que nous sommes confrontés collectivement à une période de rareté de main-d'œuvre importante. Selon le bulletin sur le marché du travail au Québec en 2018, le Québec a connu une croissance de l'emploi pour une quatrième année consécutive, soit de 0,9 % (+1,3 % au Canada), qui est cependant moins forte qu'en 2017 (+2,2 %) qui fut une année exceptionnelle à ce chapitre. (Information sur le marché du travail, 2018, p. 3). De plus, les chiffres les plus récents continuent de s'accroître en 2019 avec un taux de chômage historiquement bas à 5 % de moyenne au Québec au cours des neuf premiers mois de l'année. (Institut de la statistique, 11 octobre 2019)

Ces chiffres touchent aussi le secteur de l'action communautaire. En effet, les organismes communautaires sont reconnus pour leur capacité d'innover et de s'adapter aux nouvelles réalités vécues par les populations. En même temps, ils font face à des défis de roulement de personnel important, alors que leurs employés sont attirés dans des milieux qui offrent de meilleures conditions de travail, notamment dans le secteur public.

Selon la dernière étude *Les Repères en économie sociale et en action communautaire, Édition 2018* du Comité sectoriel de main-d'œuvre – Économie sociale Action communautaire (CSMO-ÉSAC), on constate les défis de main-d'œuvre des organismes. Ce sont 47% des organismes qui ont vu en moyenne deux employés quitté durant l'année sans que ce soit pour la retraite, et la principale raison invoquée était l'obtention d'un meilleur salaire. Ce sont 44 % des gestionnaires qui sont préoccupés par la relève. Au cours des trois dernières années, 40 % des gestionnaires ont rencontré des difficultés à pourvoir un ou plusieurs postes. (CSMO-ÉSAC, 2018). En conséquence, le gouvernement du Québec doit donner des moyens de maintenir l'expertise communautaire.

Recommandation #1

Permettre aux organismes de bonifier les conditions de travail des milliers de travailleuses et travailleurs afin de maintenir l'expertise acquise et construite au cours des 40 dernières années.

THÈME 1 : La consolidation et le développement de l'action communautaire

Enjeux

- Reconnaissance des organismes en employabilité
- Financement
- Partenariat avec Emploi-Québec (MTESS)

Reconnaissance des organismes en employabilité

Les organismes membres accrédités du RSSMO se reconnaissent dans la définition gouvernementale de l'action communautaire :

« L'action communautaire est une action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyens qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération. » (Gouvernement du Québec, 2019).

Les organismes membres du RSSMO, offrent des services spécialisés d'employabilité qui répondent aux besoins des personnes en préconisant une approche globale et un accompagnement personnalisé. Toutefois, bien que certaines instances les aient étiquetés hors de l'action communautaire autonome, plusieurs des membres du RSSMO se reconnaissent dans les huit critères de l'action communautaire autonome. De nombreux organismes membres offrent des services et des activités qui vont bien au-delà de l'entente de services signée avec Emploi-Québec (café rencontre, implication dans la communauté, cuisines collectives, etc.).

Sans entrer dans le débat de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome, le RSSMO souhaite que ses organismes membres soient reconnus de façon pleine et entière dans le futur plan d'action communautaire. La priorité des membres du RSSMO a toujours été d'offrir des services adaptés aux besoins de toute population en recherche d'emploi. Le gouvernement ayant choisi de reconnaître l'expertise des membres du RSSMO pour la réalisation de ce travail, particulièrement auprès des clientèles les plus vulnérables, par un financement en entente de services, cet état de fait ne devrait pas les exclure automatiquement de l'action communautaire autonome.

Dans le cadre de la Politique de l'action communautaire, le RSSMO souhaite réitérer l'importance pour le gouvernement de respecter l'autonomie d'action, d'approche, de pratiques d'intervention et de gestion des organismes communautaires. Cette autonomie doit permettre aux organismes de développer et d'adapter l'offre de services. Les organismes membres du RSSMO offrent une reddition de compte importante sur leurs résultats (atteinte des cibles et insertion en emploi). Rappelons que le travail des centaines d'organismes en employabilité du Québec représente par ailleurs plus de 70 % des résultats des services publics d'emploi.

Il est certain que l'innovation a été assumée à même les budgets des organismes, car les ententes de services sont parfois restrictives dans la capacité d'adaptation de l'offre de services. Il est donc primordial de favoriser l'innovation et l'évolution de l'offres de services en tenant compte de l'expertise des organismes afin de répondre aux besoins des personnes, des employeurs et du marché du travail.

Recommandation #2

Assurer une reconnaissance des organismes communautaires en employabilité et de leur expertise pour répondre aux besoins de toutes personnes chercheuses d'emplois tout en respectant leur autonomie de gestion et d'intervention.

Financement

Depuis 15 ans, les organismes communautaires en employabilité sont dans un cadre de financement par ententes de services, certains organismes à coûts forfaitaires et d'autres à coûts réels. Ils ont donc appris à travailler dans ce cadre qui comporte des avantages et des défis. Ce partenariat financier, développé avec Emploi-Québec, a permis aux organismes communautaires en employabilité d'offrir des services de qualité aux personnes vivant des obstacles dans leur insertion en emploi. Le RSSMO et les autres regroupements en employabilité sont actuellement en discussion avec Emploi-Québec et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) sur la révision des groupes de services afin que ce mode de financement permette une plus grande souplesse et une meilleure reconnaissance des besoins de la population.

Par ailleurs, comme tout le secteur communautaire, les organismes en employabilité revendiquent de façon récurrente un mécanisme annuel d'indexation de leur financement. Nous réitérons la nécessité de cette indexation afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Entre 2005 et 2018, c'est un manque à gagner qui se chiffre à 8 % selon l'évolution de l'indice du prix à la consommation du Canada auquel les organismes sont confrontés pour maintenir et développer leurs services.

L'offre de services dépasse souvent l'entente de services au sens strict. En effet, afin de s'assurer que la personne reçoive le bon service adapté, les organismes communautaires donnent à la personne l'accompagnement dont elle a besoin. Que ce soit en durée du service ou en intensité, que ce soit pour des services offerts à des clientèles non reconnues dans l'entente de service ou lorsque les organismes dépassaient leur cible, les membres du RSSMO ont toujours eu la préoccupation de répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, au fil des années, la relation partenariale ayant évolué, les organismes se sont retrouvés avec une charge de travail accrue. À titre d'exemple, les organismes assument la presque totalité du recrutement alors qu'auparavant Emploi-Québec référerait les personnes aux organismes. Les exigences de transmission de l'information et de reddition de comptes se sont aussi alourdies. De plus, la reddition de comptes se limite à l'atteinte de cibles et à leur taux de placement en emploi, alors que le travail des organismes a un impact plus large, comme le retour aux études, la référence à d'autres mesures, sans parler d'impacts qualitatifs sur la vie des individus.

Une préoccupation du RSSMO est de s'assurer que ses membres obtiennent un financement qui reconnaisse le travail réalisé au quotidien par les organismes (par ententes de services ou autrement) en incluant le travail de recrutement, de promotion, de concertation, de développement de partenariats, de maintien de la vie

démocratique ainsi que tout le suivi et l'accompagnement nécessaires des personnes dans leur recherche, leur intégration et leur maintien en emploi.

Dans ce contexte, le RSSMO souhaite que le cadre de négociation des ententes de services entre ses membres accrédités et son principal bailleur de fonds, Emploi-Québec, permette de faire évoluer l'offre de services afin de répondre plus adéquatement aux besoins de l'ensemble des partenaires du marché du travail. En effet, l'évolution du marché du travail entraîne une pression sur les organismes en employabilité et les services publics d'emploi pour s'adapter à la rareté de main-d'œuvre. Les cibles de clientèles sont plus difficiles à atteindre et les besoins des personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail sont plus grands. Par contre, les employeurs sont de plus en plus ouverts à embaucher une main-d'œuvre qui rencontre des obstacles. Le besoin de réviser l'offre de services d'Emploi-Québec crée un consensus chez les organismes en employabilité et ses partenaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Finalement, notons qu'aucun financement n'est accordé aux regroupements d'organismes en employabilité. Ils ne peuvent compter que sur les cotisations de leurs membres et le développement de projets spéciaux pour assurer leur fonctionnement. Cela demeure une limite du partenariat avec Emploi-Québec.

Recommandation #3

Assurer un financement stable, récurrent et une indexation annuelle afin de permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission et de préserver une offre de services de qualité.

Recommandation #4

Définir un mécanisme de financement des regroupements d'organismes en employabilité.

Partenariat

Le RSSMO souhaite saluer l'existence d'instances de partenariat avec Emploi-Québec, comme le Forum national des ressources externes et les forums régionaux ou encore la reconnaissance du secteur communautaire à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Ces instances permettent de maintenir un dialogue avec notre ministère d'attache.

Les organismes en employabilité et Emploi-Québec bénéficient d'un *Protocole de reconnaissance et de partenariat* adopté en 2004. Ce document est une base fort intéressante qui énonce des principes importants pour assurer un partenariat fondé sur des valeurs communes. Il gagnerait toutefois à être mis à jour afin de mieux refléter la réalité de 2019 et l'évolution du partenariat.

La préoccupation du RSSMO, et partagée avec les instances nationales d'Emploi-Québec, est de maintenir une offre de services de qualité dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de l'évolution des besoins des clientèles de plus en plus éloignées. Par ailleurs, les membres du RSSMO souhaitent un élargissement de la clientèle qui pourrait bénéficier des services des organismes (ex. personnes en emploi qui sont précaires ou en situation de sous-qualification, demandeurs d'asile, etc.).

Le RSSMO souhaite souligner l'importance de l'équité de traitement dans l'exercice de ce partenariat. On observe des disparités de traitement entre les régions et à l'intérieur de certaines régions dans les négociations des

ententes de service. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de s'adapter aux réalités régionales, cela reste un défi d'assurer une application plus uniforme des standards de reconnaissance, de financement et de reddition de comptes.

Les membres du RSSMO soulignent aussi certaines difficultés dans la négociation des offres de services, notamment dans la possibilité d'obtenir des fonds qui couvrent la réalité de leurs dépenses et la possibilité de bonifier leur offre de services. La lourdeur administrative associée à ces négociations et la reddition de comptes sont souvent nommées comme des contraintes à la réalisation de leur mission.

Par contre, depuis quelques années, plusieurs membres du RSSMO ont eu la possibilité de signer des ententes triennales, ce qui allège le processus des négociations des ententes pour les organismes et pour le personnel gouvernemental. Nous croyons que cette approche devrait être élargie à un plus grand nombre d'organismes.

L'objectif du RSSMO est de poursuivre un partenariat fondé sur la collaboration et l'équité en vue de répondre aux besoins de la population.

Recommandation #5

Renforcer un partenariat entre le MTESS et les organismes communautaires en employabilité qui valorise une équité de traitement et préserve l'expertise des organismes et la réalisation de leur mission.

Recommandation #6

Simplifier les procédures de reddition de comptes des organismes en employabilité dans le but de les rendre plus efficaces et mieux reconnaître l'ensemble des impacts positifs, quantitatifs et qualitatifs, de l'intervention des organismes auprès des populations.

Recommandation #7

Élargir à un plus grand nombre d'organismes la possibilité de signer des ententes de services triennales.

THÈME 2 : La cohérence de l'intervention gouvernementale

Enjeux

- Dossier des appels d'offres dans l'octroi des contrats publics
- Permettre l'innovation et l'adaptation de l'offre de services dans un contexte de rareté de main-d'œuvre

Dossier des appels d'offres dans l'octroi des contrats publics

Depuis 2012, avec l'adoption de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, le gouvernement a établi de nouvelles règles dans l'attribution des contrats publics afin de prévenir les situations de corruption. Le RSSMO comprend les enjeux entourant l'importance de mécanismes rigoureux pour l'octroi de fonds publics. Il a toutefois salué l'adoption d'une exemption pour les organismes communautaires en employabilité afin de protéger l'expertise développée par les organismes communautaires en employabilité auprès des personnes vulnérables. Toutefois, cette exemption a eu pour effet d'empêcher toute adaptation de l'offres de services.

De nombreuses représentations ont été faites par les regroupements en employabilité au fil des années. Il y a consensus entre les représentants du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les représentants des organismes communautaires en employabilité, sur la nécessité d'adapter la loi afin de permettre une adaptation de l'offre de services. Nous encourageons fortement le Conseil du trésor de répondre aux demandes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de protéger l'offre de services des organismes communautaires en employabilité auprès des personnes vulnérables et des personnes rencontrant des obstacles en emploi.

Permettre l'innovation et l'adaptation de l'offre de services dans un contexte de rareté de main-d'œuvre

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, le dit sur toutes les tribunes, le marché du travail est en mutation. Le plan d'action main-d'œuvre est d'ailleurs évolutif afin de permettre une flexibilité dans les mesures proposées. L'intégration en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail doit être une priorité gouvernementale et l'action des organismes communautaires en employabilité fait partie des solutions incontournables. Le site du MTESS décrit bien la situation :

« Pour la période de 2017 à 2026, il est estimé que plus de 1,4 million de postes seront à pourvoir au Québec. Il est aussi prévu que l'offre de main-d'œuvre proviendra, dans une proportion de :

- 54 %, des jeunes qui intégreront le marché du travail;*
- 22 %, de la future population immigrante;*
- 12 %, des personnes de 15 à 64 ans, dont le taux d'activité augmentera;*
- 7 %, des personnes de 65 ans ou plus qui demeureront actives sur le marché du travail;*
- 4 %, des personnes au chômage qui intégreront le marché du travail.*

Ainsi, les services publics d'emploi devront être plus performants afin d'aider les entreprises et les travailleurs à faire face au phénomène de la rareté de la main-

d'œuvre et à s'adapter rapidement à un contexte en constante évolution. » (MTESS, 2019)

La cohérence demandée entre les actions du Conseil du trésor et du MTESS permettra aux organismes communautaires en employabilité d'innover dans l'offre de services qu'ils présenteront pour mieux répondre aux besoins des personnes éloignées du marché du travail et de favoriser leur intégration durable en emploi, notamment en intervenant auprès des employeurs. Cette intervention permettra aussi de mieux répondre aux besoins des employeurs qui sont de plus en plus ouverts à l'intégration des personnes sous-représentées dans le milieu du travail, mais qui ont aussi besoin de mesures pour les accompagner.

Recommandation #8

Exempter les organismes en employabilité du mécanisme d'appels d'offres dans l'octroi de contrats publics afin de favoriser le maintien de l'expertise auprès des populations vulnérables et favoriser l'innovation et l'adaptation de leur offre de services.

THÈME 3 : La promotion et la valorisation de l'action communautaire

Enjeu

- Soutien au recrutement et à la promotion des services offerts par les organismes en employabilité

Soutien au recrutement et à la promotion des services offerts par les organismes en employabilité

Depuis 2012, Emploi-Québec a permis le recrutement direct de la clientèle par les organismes. Les taux de référencement d'Emploi-Québec ont depuis baissé drastiquement. Pour certains organismes, il ne représente que 10 % des personnes accueillies dans leur organisme. Les organismes assument toute cette responsabilité, mais ont peu de moyen de faire une promotion large de leurs services auprès de la population. Le gouvernement devrait orchestrer une large campagne de promotion des services offerts par les organismes communautaires et particulièrement en employabilité (TV, web).

Recommandation #9

Contribuer davantage aux efforts de recrutement des participants, notamment en assurant une promotion à grande échelle des services offerts par les organismes communautaires en employabilité.

Conclusion

Alors que le dernier Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire date de 2004, le RSSMO souhaite au travers de ce mémoire et de ses recommandations participer de façon proactive à la mise en place du nouveau Plan d'action gouvernement pour l'action communautaire afin d'obtenir une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de son action.

Les recommandations émises dans ce mémoire visent à approfondir la réflexion dans le cadre de ce deuxième plan d'action gouvernemental, et ce autour des trois thèmes proposés :

- La consolidation et le développement de l'action communautaire
- La cohérence de l'intervention gouvernementale
- La promotion et la valorisation de l'action communautaire

Les principaux enjeux identifiés auxquels sont confrontés le RSSMO et ses organismes membres accrédités sont la reconnaissance des organismes en employabilité, le cadre de financement et les modalités de reddition de comptes, le partenariat à proprement parler avec Emploi-Québec, le mécanisme d'appels d'offres dans l'octroi de contrats publics, l'innovation et l'adaptation de l'offre de services dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et le soutien au recrutement et à la promotion des services des organismes en employabilité entre autres.

Ainsi, le RSSMO souhaite promouvoir un financement et une autonomie de gestion adéquate de ses membres, afin que ceux-ci continuent d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accessibilité à des services spécialisés de main-d'œuvre de qualité.

De plus, le RSSMO réitère l'importance pour ses membres d'apporter les modifications telles que demandées dans le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'action communautaire afin que celui-ci connaisse des retombées positives. Ces ajustements doivent également permettre de tenir compte des difficultés et des enjeux auxquels les organismes en employabilité font face.

Enfin, le gouvernement du Québec doit s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des organismes spécialisés en développement de l'employabilité pour la mise en œuvre de ce plan d'action gouvernemental, dans le cadre d'un partenariat renforcé et financé de manière adéquate.

Notre valeur ajoutée :

- Nos résultats en placement en emploi
- La qualité et la profondeur de nos services et de notre expertise en développement de l'employabilité
- La diversité de profils des personnes desservies
- Nos liens avec les entreprises
- Nos pratiques d'intégration et de maintien en emploi
- Notre capacité à travailler en partenariat et à être reconnus et réseautés dans nos communautés
- La variété des services disponibles

Bibliographie

CSMO-ÉSAC. « Les Repères en économie sociale et en action communautaire, Édition 2018 » [En ligne], 2018, https://www.csmoesac.qc.ca/assets/medias/documents/CSMOesac_lesreperes_2018.pdf (Page consultée le 29 novembre 2019).

Gouvernement du Québec, SACAIS. « Cahier de consultation sur le Plan d'action en action communautaire » [En ligne], 2019, https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_cahier_cons_2019.pdf (Page consultée le 29 novembre 2019).

Gouvernement du Québec, Entreprises Québec. « Action communautaire » [En ligne], 2019, <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?lang=fr&m=dossiers&x=205431877&sm=205431877> (Page consultée le 29 novembre 2019). (*Définition tirée du «Cadre de référence en matière d'action communautaire», 2004, Secrétariat à l'action communautaire autonome, deuxième partie, p.6* <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp>)

Institut de la statistique du Québec, « Hausse de l'emploi et du taux de chômage en septembre 2019 », [En ligne], 2019, <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2019/octobre/oct1911.html> (Page consultée le 29 novembre 2019).

Information sur le marché du travail. « Bulletin sur le marché du travail au Québec 2018 » [En ligne], 2019, https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt_bmt-2018.pdf (Page consultée le 29 novembre 2019).

MTESS, « Marché du travail » [En ligne], 2019, https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/marche/index.asp (Page consultée le 3 décembre 2019).

Liste des membres du RSSMO

BAS-ST-LAURENT

SAE Kamouraska
418-856-4288

La Pocatière et St-Pascal
Clientèles multiples

Service Accès-Emploi
418-855-2777

Squatec et 3 points de services
Clientèles multiples

Service de transition en emploi

418-725-0996
Rimouski et 3 points de services
Clientèles multiples

CENTRE-DU-QUÉBEC

Partance, centre d'emploi pour femmes

819-472-3351
Drummondville
Femmes

Services Intégrés pour l'emploi

819-758-1975
Victoriaville et 2 points de services
Femmes

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Accès-Emploi (RÉHAB)

418-253-6764
Vallée-Jonction et 6 points de services
Judicialisés

SAEMO Lac-Etchemin

418-625-3424
Lac-Etchemin
Clientèles multiples

ESTRIE

Centre de main-d'œuvre OPEX

819-565-1866
Sherbrooke et 6 points de services
Judicialisés

Centre d'intégration au marché de l'emploi

819-564-0202
Sherbrooke
Femmes

Intro-Travail / CJE du Granit

819-583-2081
Lac-Mégantic et East Angus
Clientèles multiples

GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CJE Option Emploi

418-689-6402
Chandler
Clientèles multiples

Horizon Emploi

418-534-3714
Bonaventure
Clientèles multiples

Coop Accès-travail GÎM

418-368-1556
Gaspé
Clientèles multiples

Service d'aide à l'emploi d'Avignon

418-364-6679
Carleton-sur-Mer et Matapédia
Clientèles multiples

Service d'aide à l'emploi des Îles

418-986-3171
Cap-aux-Meules
Clientèles multiples

Service d'aide à l'emploi Transit

418-763-5812
Sainte-Anne-des-Monts
Clientèles multiples

LANAUDIÈRE

Action RH Lanaudière

450-492-4104
Terrebonne et 4 points de services
Clientèles multiples

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

514-916-3325
Judicialisés

LAURENTIDES

CAP Emploi
450-565-4707

Saint-Jérôme et 3 points de services
Clientèles multiples

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

450-848-2058
Judicialisés

LAVAL

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

450-569-3331
Judicialisés

MAURICIE

Groupe Profit-Shawinigan

819-539-9285
Shawinigan et 2 points de services
Dépendance

Service d'Intégration à l'Emploi Radisson

819-693-6777
Trois-Rivières
Judicialisés – Dépendance

MONTÉRÉGIE

Service IMTM

450-679-7311
Longueuil et Saint-Hyacinthe
Clientèles multiples

MONTRÉAL

Carrefour Relance

514-254-7400
Clientèles multiples

Centre de main-d'œuvre OPEX'82

514-381-7276
Judicialisés

Centre Eureka

514-937-8998
40 ans et plus

SAE La Boussole, YMCA Centre-ville

514-849-8393
Judicialisés

CODEM

514-522-9151

Clientèles multiples

Destination Travail

514-368-1832
Clientèles multiples

Emploi-Jeunesse

514-495-6571
Jeunes

Intégration Jeunesse du Québec

514-598-7319
Jeunes

Groupe Conseil Saint-Denis

514-278-7211
Clientèles multiples

L'Enjeu: Cap sur l'emploi

514-858-5288
Femmes

Les Services d'intégration professionnelle

514-767-9971
Jeunes

MIRE

514-598-7474
Clientèles multiples

OPJ

514-281-1030
Clientèles multiples

PITREM

514-356-3226
Jeunes

RESO

514-931-5737
Clientèles multiples

Service d'Intégration au Marché du travail par Objectifs

514-277-6776
Nouveaux arrivants

SORIF

514-271-3866
Femmes chefs de famille monoparentale

OUTAOUAIS

Centre de placement spécialisé du Portage
819-776-2777

Gatineau et 3 points de services / Régional
Judicialisés

Service Intégration Travail Outaouais

SITO
819-776-2260 poste 16

Hull Gatineau
Personnes immigrantes

QUÉBEC

Centre d'apprentissage intensif de Québec

418-522-6445
Québec
Clientèles multiples

Centre de la Famille Valcartier

418-844-6060
Courcellette et Sainte-Foy
Communauté militaire – Anglophones universels

La Jonction

418-529-5711
Québec
Judicialisés

Le G. SEPT

418-665-7277
La Malbaie et Baie-Saint-Paul
Clientèles multiples

Gestion Jeunesse

418-648-2351
Québec
Jeunes

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Service Relance Saguenay/Lac St-Jean
418-668-5243
Alma et 6 points de services
Judicialisés



4100, rue André-Laurendeau
Bureau 220
Montréal, Québec, H1Y 3N6

(514) 904-1544

www.rssmo.qc.ca